

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 77

Votants 85

Suffrages exprimés : 85

DATE DE CONVOCATION

21 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE

22 juillet 2020

Séance du 29 juillet 2020

N°200729-10

L’an deux mil vingt, le 29 juillet à 18h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Daniel Pierre, sise à Cany-Barville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etai~~ent~~ présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Philippe CABIN, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Robert ROUSSEL, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Etai~~ent~~ absents excusés avec pouvoir :

Emmanuel BOUST a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Jean-François BUREL a donné pouvoir à Isabelle COMONT
Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à Xavier BATUT
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Pascal LARGILLET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY
Eric SIMON a donné pouvoir à Franck FOIRET

Etai~~t~~ absent représenté par son suppléant :

Gérard COLIN représenté par Yves GREGOIRE

Etai~~t~~ absent :

Patrice FAUCON

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BAZIN a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

Election des délégués au Syndicat Mixte des Bassins versants du Dun et de la Veules N°10

Vu ensemble les articles L.2122-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 août 2019 relatif aux statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules,

Considérant qu'en application de l'article n°5 desdits statuts, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ci-après EPCI) membres sont représentés par autant de délégués titulaires et suppléants qu'ils ont de communes adhérentes, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules,**
- **a élu des délégués titulaires et suppléants suivants au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules.**

Commune	Membres titulaires	Membres suppléants
ANGIENS	M. Alain COUROYER	Mme Lucie LETAILLEUR
AUTIGNY	M. Olivier MATEUF	M. Sébastien EMO
BLOSSEVILLE SUR MER	M. Pascal VANIER	M. Alain GAILLANDRE
BOURVILLE	M. Jean-Jacques THOMAS	M. Didier BOULLARD
BRAMETOT	M. Jean-François ALIGNY	M. Charles-Henry LANGLOIS
CRASVILLE LA ROQUEFORT	M. Bernard TAILLEUX	Patrice FAUCON
ERMENOUVILLE	M. Yves GUERIN	M. Denis GUEDIN
FONTAINE LE DUN	M. Bruno PICARD	M. Michel EMO
GUEUTTEVILLE LES GRES	M. Noel GODEFROY	M. Jean-Louis RABAULT
HEBERVILLE	M. Stéphane FOLLIN	Mme Karine BATTISTELLA
HOUDETOT	M. Jean-Paul RENAUX	Mme Chantal PLUCIENNIK
LA CHAPELLE SUR DUN	M. Christophe DUBOSC	Mme Catherine BAUDOUIIN-BERTIN
LA GAILLARDE	M. Luc CLAEYSSENS	M. Serge BIGOTTO
LE BOURG DUN	M. Philippe DUFOUR	M. Philippe LECLERC
MANNEVILLE ES PLAINS	M. Frédéric LEJEUNE	M. Jean-Baptiste PAUMELLE
SAINT AUBIN SUR MER	M. Joël DESCHAMPS	M. Philippe LENDORMI
SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Emmanuel BOUST	M. Benoît LIEURY

SAINT PIERRE LE VIGER	M. Daniel LEGROS	Mme Carole PESQUET
SOTTEVILLE SUR MER	M. Jean-Pierre CANU	Mme Stéphanie CAPRON
VEULES LES ROSES	M. Bruno PAULMIER	Mme Hélène CHARLENT

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 10... - Séance du 29/07/20 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture :
Date de publication : 06/08/20 Le Président,



Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200729-200729-10-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

